

du Nord. Le Ministère a dû utiliser son propre budget pour financer les deux dernières années du PDIF, ce qui a injecté 560 000 \$ de plus dans ses programmes de protection du marché de la fourrure.

La plus grande partie du financement du PDIF a été allouée au ministère de l'Environnement, qui a engagé la majorité de ses 3,8 millions de dollars dans la recherche en matière de piégeage et dans la mise au point d'appareils de piégeage sans cruauté. Le Ministère a affecté une partie de ses fonds à la formation des trappeurs, à l'établissement de normes en matière de piégeage, ainsi qu'au remplacement des pièges utilisés par les non-autochtones. En outre, après 1987, le Ministère est devenu le chef de file dans le secteur de l'élaboration de normes internationales de piégeage sans cruauté.

Le ministère des Affaires extérieures a alloué 1,8 million de dollars des fonds attribués au PDIF à un programme international de communication destiné à appuyer l'industrie. Afin d'exécuter ce programme, un accord a été conclu, tout comme pour le programme de recherche du ministère de l'Environnement en matière de piégeage, avec l'Institut de la fourrure du Canada (IFC). L'Institut de la fourrure, qui réunit des représentants de l'industrie de la fourrure, de groupes autochtones et du gouvernement, a été mis sur pied en 1983 pour que l'on reprenne les travaux de recherche, suspendus en 1981, sur le piégeage sans cruauté.

Le PDIF comportait tout un éventail d'activités conçues pour aider l'industrie de la fourrure à se défendre plus activement contre les dénonciateurs du commerce de la fourrure, qui tentaient de détruire le marché. Jusque là, les défenseurs des droits des animaux au Canada et à l'étranger avaient pu exprimer impunément leurs opinions, faisant souvent de fausses allégations sur le piégeage que les trappeurs, vivant dans des collectivités éloignées et n'ayant que peu d'accès aux médias, n'avaient aucun moyen de contester.

Ce qui a le plus impressionné le Comité, c'est la façon dont le financement alloué au PDIF a permis aux groupes autochtones, au moins à trois reprises — retrait de la proposition britannique relative à l'étiquetage de la fourrure, exposition sur la vie des autochtones dans l'Arctique et report de 1992 à 1995 de l'entrée en vigueur du règlement de la CE relatif à l'importation de la fourrure — de se faire entendre avec succès par les décideurs européens. En outre, les fonds alloués au PDIF ont rendu possible, grâce au programme de communications internationales sur la fourrure de l'Institut de la fourrure du Canada la mise en place d'un service canadien de lobbying au sein du Bureau européen de la conservation et du développement à Bruxelles. Ce bureau permanent de lobbying a aussi permis de rejoindre des hauts dirigeants de la Communauté européenne.